

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton du BEAUSSET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2014 – 12 - 32

Séance du 16 décembre 2014

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 26

L'an deux mille quatorze, le seize décembre,

Représentés : 7

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

DEMANDE DE SUBVENTION
ETAT/EUROPE AU TITRE DES
MESURES DE GESTION DU
SITE NATURA 2000
LA POINTE FAUCONNIERE

Conseillers Municipaux : Mesdames, BERTOIA, CIDALE, LALESART, LEITE, MANFREDI-MARIN, MOTUS-JAQUIER, NEGREL-SALLES, ORSINI, Messieurs, CATTAGUI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, VALENTIN

CONTRATS
OUV-02
&
SIC-01

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Sabine GIACALONE (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Marie-Claire PELOT-PAPPALARDO (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Marguerite TROGNO (procuration à Monsieur Jean-Michel VALENTIN), Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur le Maire), Messieurs Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth LALESART), Gérard BUONCRISTIANI (procuration à Madame Christine ORSINI), Philippe SERRE (procuration à Monsieur Dominique OLIVIER)

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire appelle l'attention du Conseil Municipal sur les opérations de gestion prévues sur le site Natura 2000 La Pointe Fauconnière, et validées lors du Comité de Pilotage du 2 octobre 2014.

Trois contrats seront présentés lors de la Commission Régionale de Programmation du mois de février 2015.

Deuxième contrat terrestre porté par la Ville de Saint Cyr sur Mer en 2015 :

- L'entretien des milieux ouverts par débroussaillage léger hors parcelles agricoles (code mesure OUV-02, codification nationale A32305R)
- et de l'information du public relative à cette mesure (code mesure SIC-01, codification nationale A32326P).

Le montant estimatif total de cette opération s'élève à la somme de **10 635.00 euros HT**

Le plan prévisionnel de financement **HT** est le suivant :

FINANCEMENT	OUV-02 (codification nationale A32305R)		SIC-01 (codification nationale A32326P)		TOTAUX
Financement Etat	50%	5 287.50€	50%	30.00 €	5 317.50 €
Financement Europe	50%	5 287.50 €	50%	30.00 €	5 317.50 €
TOTAL financement Natura2000	100%	10 575.00 €	100%	60.00 €	10 635.00 €
AUTOFINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE					
MONTANT TOTAL HT OPERATION	100%	10 575.00 €	100%	60.00 €	10 635.00 €

Le concours financier du dispositif Natura2000 (Etat / Europe) est donc sollicité, à hauteur de **10 635 €**.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Approuve le plan prévisionnel ci-dessus visé,

Décide de solliciter le concours financier du dispositif Natura 2000 (Etat / Europe) à hauteur de **10 635 €**.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme
Le Maire
Signature électronique
Philippe BARTHELEMY